ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Avenir des hippodromes français et de la filière équine

Question écrite n° 19506

Texte de la question

Mme Christine Engrand interroge Mme la ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire sur les conséquences de la nouvelle cartographie des courses de galop annoncée par France Galop, prévoyant la suppression des courses de plat et d'obstacle dans 24 hippodromes mixtes français à compter du 1er janvier 2027. La France dispose d'un patrimoine hippique important, avec plus de 230 hippodromes en activité, qui contribuent au dynamisme économique, sportif et social de nombreux territoires, notamment ruraux. La filière équine représente un réseau d'emplois et de savoir-faire reposant sur de nombreux acteurs, parmi lesquels les éleveurs, les entraîneurs, les jockeys, les propriétaires, les salariés des sociétés de courses et les professionnels des métiers connexes. Les hippodromes participent également à l'attractivité des communes qui les accueillent et au maintien d'une activité économique locale. Si cette réorganisation répond à la nécessité, pour France Galop, de tenir compte de la baisse des enjeux et des contraintes économiques pesant sur la filière, elle soulève des interrogations quant à ses conséquences sur l'équilibre territorial des courses hippiques. La suppression des réunions de galop dans les hippodromes concernés pourrait fragiliser les sociétés de courses locales, réduire leurs recettes et leurs capacités d'organisation, ainsi que pénaliser les professionnels dont l'activité dépend directement de ces compétitions. Dans certains territoires, le maintien des seules courses de trot pourrait également entraîner une diminution de la diversité de l'offre hippique et des retombées économiques associées. Cette décision interroge ainsi la capacité de la filière à concilier les impératifs de rationalisation économique avec la préservation du maillage des hippodromes français, le maintien des emplois et la vitalité des territoires ruraux. Elle appelle également une réflexion sur les solutions permettant d'accompagner les structures concernées et de préserver durablement l'ensemble des disciplines hippiques. En conséquence, Mme la députée demande à Mme la ministre quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour évaluer les conséquences économiques, sociales et territoriales de cette réforme. Elle souhaite savoir si un accompagnement spécifique des sociétés de courses et des professionnels concernés est envisagé, si des alternatives à la suppression des courses de galop ont été étudiées et si une concertation avec France Galop, la Fédération nationale des courses hippiques, les collectivités territoriales et les représentants de la filière équine sera organisée afin de préserver la pérennité des hippodromes français et l'emploi dans les territoires concernés.

Données clés

Auteur : Mme Christine Engrand
Circonscription : Pas-de-Calais (6e circonscription) - Non inscrit
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 19506
Rubrique : Sports
Ministère interrogé : Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire
Ministère attributaire : Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 3 novembre 2026, page 10215